

## **RAPPORT N°216 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 1 FÉVRIER 2020**

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins une personne a été assassinée dans la province Mwaro au cours de la période et une victime a survécu à une attaque à la grenade dans la province Bururi.

Des cas d'arrestations arbitraires sont relevés : au moins cinq (5) cas sont répertoriés et concernent tous les membres de l'opposition. Le rapport évoque en outre la condamnation injustifiée de quatre journalistes du groupe de presse Iwacu.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Des individus non identifiés ont assassiné Grégoire Nijimbere (47 ans) dont le corps a été découvert flottant dans la rivière Kaniga traversant la commune Ndava, province Mwaro (centre du pays) le 28 janvier 2020.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Ndava n'a identifié aucun suspect à ce jour. Le corps de la victime a été conservé dans une morgue en attendant que ses proches confirment l'identification.

- Des individus ont attaqué à la grenade un ménage de la colline Bihanga, commune Matana, province Bururi (sud du pays) dans la soirée du 31 janvier 2020. Des proches rapportent que M. Frédéric Gateretse a été grièvement blessé à la tête et au ventre au cours de l'attaque.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Matana n'a identifié aucun suspect à ce jour.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Ferdinand Niyonkuru et Joël Kubwimana sur la colline Nyangungu, commune Mutaho, province Gitega (centre du pays) le 23 janvier 2020. Des proches rapportent que les deux hommes sont des membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Ils sont victimes de s'être défendus lors d'une attaque des miliciens du parti au pouvoir, ce qui a causé des blessés dans les deux camps.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations illégales ainsi que la complicité des agents de la police de Mutaho qui ont mis en détention les deux membres de l'opposition sans motif légal.

- Des agents de la police ont arrêté Céléus Nzungu, Emmanuel Nduwimana et Emmanuel Mushimantwari dans la zone Bugorora, commune Bwambarangwe, province Kirundo (nord du pays) le 23 janvier 2020. Des proches rapportent que ces personnes sont des militants du parti d'opposition CNL. M. Nzungu est accusé de n'avoir pas secouru le chef de zone Bugorora alors qu'il était aux prises avec des habitants de sa circonscription. Les deux autres membres de l'opposition sont accusés de diffamation envers le président burundais Pierre Nkurunziza.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires visant des membres de l'opposition, en l'occurrence du parti CNL. Les accusations portées contre eux semblent être un prétexte visant à faire taire toute voix discordante au pouvoir.

- Sos-Torture/Burundi a appris la condamnation injustifiée des journalistes du groupe de presse Iwacu à deux ans et demi d'incarcération par le Tribunal de grande instance de Bubanza (ouest du pays) le 30 janvier 2020. Les journalistes Agnès Ndirubusa, Christine Kamikakazi, Térance Mpozenzi et Égide Harerimana avaient été arrêtés le 22 octobre 2019 alors qu'ils couvraient l'incursion de rebelles burundais venus de la République démocratique du Congo (**cfr rapport Sos-Torture Burundi n°202** : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/10/SOS-Torture-Burundi-num%C3%A9ro-202.pdf>).

Sos-Torture/Burundi note que les accusations portées contre les journalistes portent atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, en condamnant des journalistes durant l'exercice de leurs fonctions.



Les quatre journalistes condamnés injustement par le TGI Bubanza

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.